

Le 2 juin 2022

Affaire suivie par : Anne-Lise COHEN, Correspondante de quartier

TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE RENCONTRE DES ÉLUS AVEC LES MEMBRES DES COMITÉS DE QUARTIER

19 MAI 2022

Élus

Karine TRAVAL-MICHELET

Maire de Colomiers, Vice-présidente
de Toulouse Métropole

Cédric AÏT-ALI

Adjoint à Mme le Maire délégué à
l'Economie Sociale et Solidaire et
Ville Fertile

Fabien JOUVÉ

Conseiller délégué au Conseil
Citoyen de la Transition Écologique
sous la délégation de Mme M.
BERRY-SÉVENNES

Martine BERRY-SÉVENNES

Adjointe à Mme le Maire déléguée à la
transition écologique, au patrimoine naturel
et aux mobilités douces et actives

Sékolène LABBÉ

Adjointe à Mme le Maire déléguée à la
Démocratie Locale et aux Comités de
quartier

Josiane MOURGUE

Conseillère déléguée aux mobilités douces
et actives sous la délégations de Mme M.
BERRY-SÉVENNES

**Comité de quartier
CENTRE****Antoine ESPONDA****Marine FAGGIAN-SUTTER****Guy ESTÈVE****Françoise LECHEVALLIER****Comité de quartier EN
JACCA-MAROTS****Aurore BÉCHARD****Dimitri MÉGA****Comité de quartier
HAUTS DE
COLOMIERS****Laetitia BARTHÉS****Christian CLERC
Geneviève ROUQUETTE****Dominique BOUILLÉ****Mariame RIAUX****Comité de quartier
RAMASSIERS-
CABIROL****Patrick MAURY****Comité de quartier
EST-LE VILLAGE****Monique MURAS**

**Comité de quartier
du PIGEONNIER**

**Richard BRAVARD
Philippe COUPÉ
Cécile PRIEUR**

**Éric CHEVALIER
Christophe GRISEY**

**Techniciens Ville de
COLOMIERS**

Fabrice COSTES
Directeur Général des Services

Isabelle MASDOUA
*Pôle Projets -Coordinatrice « La ville
qui respire » Transition Écologique*

Nathalie DELESALLE
*Pôle Participation Citoyenne - Tiers-
lieux citoyens - Chef de Pôle*

Alexandre SERRI
*Pôle Projets- Coordinateur « La ville qui fait
participer » Éducation, Culture, Sport-
Jeunesse*

Anne-Lise COHEN
*Pôle Participation Citoyenne - Tiers-lieux
citoyens - Correspondante de quartier*

I. PRÉSENTATION - TEMPS D'INFORMATION

En réponse à la sollicitation des membres des Comités de quartier, Mme le Maire et l'équipe municipale ont fait le choix de rencontrer les citoyens des Comités de quartier membres des commissions thématiques portant sur la transition écologique.

Mme Ségolène LABBÉ introduit ce temps de rencontre en remerciant les membres des Comités de quartier de leur présence et présente le contenu de cette réunion :

- Une présentation de Mme le Maire de la thématique et des projets portés par la Municipalité.
- Un temps d'échanges entre l'assemblée et les élus.

Intervention de Mme le Maire, Karine TRAVAL-MICHELET

« Les enjeux liés à notre environnement sont une préoccupation majeure de nos sociétés. La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la réduction des risques sanitaires et environnementaux, sont des défis auxquels nous devons collectivement répondre, avec la volonté de justice sociale.

La transition écologique propose une évolution vers un nouveau modèle économique et social, qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de se déplacer, et finalement, de vivre ensemble, et cela, sans compromettre l'avenir des générations futures. Face au changement climatique et à ses conséquences, il est nécessaire de se mobiliser. La transition écologique doit opérer à tous les niveaux et impliquer chacune et chacun. C'est à cette seule condition que des solutions globales et pérennes répondront aux menaces qui pèsent sur notre planète.

L'équipe municipale élue en juin 2020 a fait de la transition écologique l'un des axes prioritaires de son projet politique. Cette ambition n'est pas nouvelle et s'inscrit dans la continuité des dynamiques initiées durant les précédents mandats. La ville de Colomiers s'est en effet engagée dès 2006 dans la construction d'une ville durable, ville du « bien vivre ensemble », à travers les 40 actions concrètes de son premier Agenda 21.

*S'appuyant sur cet élan écologique, cette conscience citoyenne positive, et conscients que nous sommes tous acteurs de ce mouvement, nous devons aujourd'hui agir localement dans une transition écologique ambitieuse pour conclure un **pacte de la transition écologique** avec l'ensemble des Columérin-e-s.*

La politique de transition socio-écologique columérine vise une transformation du modèle de développement en construisant une société écologiquement durable, participative et innovante. C'est en ce sens que s'orientent les actions de la municipalité.

> penser global, agir local »

- Présentation des actions engagées par la Municipalité

Mme le Maire rappelle que la ville porte des actions fortes de pédagogie, de sensibilisation dans toutes les structures socio-éducatives du territoire. Les jeunes très concernées et conscientes des questions écologiques bénéficient d'un engagement éducatif affirmé de la Municipalité par son Projet Éducatif de Territoire.

Pour renforcer son action de sensibilisation à ces questions de transitions écologiques, l'idée est de trouver un cadre commun, une maison commune de la transition écologique dont Mme M. BERRY-SÉVENNES à la charge du développement du projet.

- **La Maison des Transitions Écologiques -MTE-**

Située en plein cœur de la ville, entre le village et le centre-ville, la MTE sera un guichet unique. Lieu de rencontre, la Municipalité souhaite que les citoyens puissent y découvrir l'ensemble des projets menés sur la ville, proposer des ateliers, des formations mais également que les citoyens s'emparent de ce lieu pour faire des propositions d'actions.

Le chantier de construction sera un chantier exemplaire au regard des normes environnementales. Pour mener à bien ce projet, la Ville de Colomiers est accompagnée depuis cet automne par l'AREC Occitanie (Agence Régionale Énergie Climat) dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette association doit garantir l'éco-exemplarité dans l'opération du bâti, la conception et la pratique.

Le bâtiment qui sera construit, tout en répondant au cahier des charges des établissements recevant du public, vise à être une vitrine reproductible à titre particulier, tout comme les procédés de rénovation de la maison du garde-barrière qui seront mis en œuvre.

La MTE sera un lieu ouvert où chacun pourra trouver de l'information, expérimenter, être orientés, où des associations pourront proposer des animations. Plusieurs propositions d'actions peuvent être imaginées comme un jardin expérimental, ou bien une ressourcerie pour emprunter de l'outillage, également un atelier de réparation de vélo. Ce lieu doit être aussi un lieu-ressource, où les citoyens pourront bénéficier d'un accompagnement pédagogique pour modifier leurs consommations, leurs pratiques. La volonté municipale est bien d'être dans une approche globale. L'ouverture de la MTE est prévue pour la fin 2023.

- **Le Conseil Citoyen de la Transition Écologique**

M. F. JOUVÉ est en charge d'accompagner cette instance qui peut être comparable à celle des Comités de quartier. D'ailleurs, certains citoyens des Comités de quartier en sont membres. L'objectif est de faire de cette instance un lieu d'échange et de réflexion permettant d'aboutir à la création d'un comité d'acteurs et citoyens, capables d'enrichir la politique

publique de la ville sur les questions des transitions écologiques, et de fédérer les acteurs pour impulser et diffuser de nouvelles pratiques.

- **Le projet de maraîchage urbain**

La ville de Colomiers a été historiquement une ville agricole, malgré son urbanisation, elle a conservé des terrains agricoles qui aujourd'hui vont pouvoir trouver une nouvelle vocation avec le projet de maraîchage urbain au titre de la Ville fertile portée par M. C. AÏT-ALI.

La ville de Colomiers a préservé près 25% de son territoire en espaces naturels, en espaces de loisirs, en espaces verts. Les services municipaux très engagés dans ce domaine, ont, depuis plus de 10 ans, arrêté l'utilisation des pesticides dans son centre horticole et sur l'espace public. C'est donc dans cet esprit de respect de l'environnement et des usagers, que la ville souhaite valoriser sur ses parcelles communales, une agriculture de production maraîchère respectueuse de l'environnement dans une démarche agroécologique (agriculture biologique, agriculture paysanne, biodynamie...).

Dans le cadre de son projet de maraîchage urbain, la ville de Colomiers propose une surface d'exploitation de 8,7 ha (pour autant le projet proposé ne doit pas nécessairement couvrir la totalité de la parcelle).

L'objectif est de permettre à des agriculteurs de s'établir à Colomiers, de revenir à une production agricole dans le milieu urbain. Un partenariat va être construit entre la ville et ces agriculteurs pour fournir la Restauration Municipale, et devenir des ambassadeurs d'une agriculture urbaine en développant une action pédagogique en direction des Columérins.

La ville est accompagnée de la Chambre de l'agriculture et l'association ADEAR31 (accompagnement à l'installation des maraîchers) pour l'étude attentive des projets reçus. L'installation est prévue cet automne pour des premières récoltes au printemps 2023.

Un travail est également en cours pour un nouveau Jardin des Familles d'une trentaine de parcelles. Leur conception se fait dans un esprit différent de ce que peuvent être les anciens Jardins des Familles. La formation, l'animation et l'accompagnement sont au cœur du projet pour permettre aux familles qui ne disposent pas d'un jardin de pouvoir travailler la terre.

La ville met en œuvre également un « plan arbres ». Habituellement, le plan de plantation d'arbres de la ville est de 280 à 300 arbres par an, qui comprend l'équipement de nouveaux quartiers, et le renouvellement des arbres. Cette année, 430 arbres ont été plantés dans la ville. Le « plan arbres » doit être fait de façon raisonnée pour répondre à la question de la gestion de l'eau : choix d'espèces arboricoles spécifiques, trouver des alternatives à un arrosage avec de l'eau potable.

- **« L'Autre Marché »**

Toujours dans cette idée de pédagogie, de sensibilisation, de permettre à chacun de s'approprier les produits locaux, la ville développe « l'Autre Marché ».

L'Autre Marché est un évènement festif autour du « bien manger » proposant des produits locaux, de saison, issus de circuits courts. Il aura lieu le dimanche 26 juin, de 9h00 à 15h le long de l'allée des Droits de l'Enfant et sur la place St-Exupéry. Des producteurs locaux ont été invités, certains sont des producteurs qui livrent le Centre de Restauration Municipale.

Les AMAP Columérines et les Locavores auront un stand, des foodtrucks ont également été invités. Une animation musique sera proposée par Arpalhands.

Pour la suite, une réflexion sera menée pour répliquer l'évènement dans les quartiers. Les Comités de quartier pourraient être associés à ce travail.

Dans cette dynamique de sensibiliser au « bien manger », il est institué à Colomiers l'École du Goût, action éducative ambitieuse autour du goût, de la lutte contre le gaspillage alimentaire. La restauration municipale a 25% de son approvisionnement en produits bio, et 61% sous label de qualité -circuit-court-. La volonté de la Collectivité est de pouvoir aller plus loin dans ses pratiques, en optimisant les achats de contenants sans matière plastique, en favorisant le circuit-court et les labels de qualité alimentaire, pour information près de 4000 repas sont confectionnés quotidiennement.

Les constructions de nouveaux équipements publics sont aussi dans cette volonté d'être exemplaires et le moins impactantes possibles pour l'environnement. Par exemple, la construction du Cinéma, labellisé Haute Qualité Environnementale et biosourcé, est le premier en France à avoir obtenu ce label, il servira de référence dans la construction d'autres cinémas sur le territoire national. La construction de l'École Simone Veil est également tout aussi exemplaire, beaucoup de progrès dans la construction des bâtiments ont été faits.

La ville et ALTEAL se mobilisent pour la rénovation urbaine dans les quartiers de Colomiers. Ces constructions des années 60-70 ne répondent pas aux nouvelles normes environnementales et représentent de véritables passoires énergétiques. Aujourd'hui, près de 1100 logements ont été rénovés, permettant aux familles de baisser les factures énergétiques. La rénovation urbaine concerne également les espaces publics favorisant les îlots de fraîcheur.

- **Les mobilités**

La 3^{ème} ligne de métro

La Ville de Colomiers accueillera en 2028 la 3^{ème} ligne de métro permettant à Colomiers d'être mieux reliée à Toulouse. La ville de Colomiers travaille en étroite collaboration avec Tisseo Ingénierie et Toulouse Métropole afin que les travaux puissent se tenir dans de bonnes conditions en lien avec les Columérines et les Columérins. La Ville sera vigilante sur le bon contrôle des sources de pollution liées au chantier du métro.

Une Maison du métro ouvrira ses portes début 2023 Rue Gilet pour être un lieu de médiation et de communication autour de l'avancée des travaux du métro.

L'arrivée du métro viendra renforcer le pôle d'échange multimodal de la gare de Colomiers et à ce titre la Ville porte une attention particulière au report modal, une alternative à la voiture, que cela va permettre. Avec plus de 36 000 habitants et 15 000 emplois à moins de 2 km à vol d'oiseau (10 mn en vélo), le train + vélo va devenir un enjeu majeur pour la gare de Colomiers.

En parallèle, la municipalité soutient une tarification unique du TER afin de permettre à tous de bénéficier des mêmes prix que ce soit aux Ramassiers ou au Lycée International et permettre à tout Columérin d'accéder au plus près de chez soi au réseau ferroviaire qui relie déjà Colomiers à Toulouse Arènes.

La Zone à Faibles Émissions - ZFE-

La Zone à Faibles Émissions concerne l'ensemble de la rocade toulousaine. Dans cette zone, les véhicules les plus polluants ne pourront plus circuler. La municipalité représentée par M. F. JOUVÉ, Conseiller métropolitain défend des améliorations à apporter à cette ZFE.

Les habitants de Colomiers, compte tenu de sa situation géographique, sont obligés d'utiliser la rocade pour pouvoir sortir de la ville, et de nombreux ménages ne peuvent pas changer de véhicules. Il est donc nécessaire de pouvoir les soutenir en augmentant les aides et en les accompagnant dans leur besoin en matière de mobilité.

La mise en place de la ZFE va changer nos habitudes de déplacements au sein de la métropole mais également dans la ville.

Développement des modes alternatifs à la voiture dans Colomiers / Augmentation des pistes cyclables

La ville de Colomiers a été conçue pour permettre une circulation automobile des plus fluide, tout est fait pour que l'utilisation de la voiture soit simplifiée : des ronds-points assez larges pour permettre la fluidification de la circulation, des parkings gratuits. Malgré tout, les modes de déplacements dans la ville doivent évoluer. Le tout-voiture ne peut être envisageable, pour favoriser une progression collective, la municipalité va proposer des modes alternatifs à la voiture pour permettre de circuler à vélo, à pied de manière plus sécurisée et apaisée.

Mme J. MOURGUE, en charge du développement des mobilités douces et actives sur le territoire communal, développe cette réflexion. Le nombre de kilomètres de pistes cyclables a augmenté, il est actuellement entre 55 et 60 km dans la ville. Puis se développe également le Réseau Express Vélo -REV- qui a pour vocation de pouvoir relier des territoires éloignés. Quatre lignes REV vont desservir la ville : 2 axes principaux et 2 axes secondaires. Au printemps 2023, la liaison Colomiers/Cornebarrieu sera assurée par le REV 9.

La ville partage également ces voiries. Lors de la pandémie, il a été créé les « coronapistes » qui se matérialisent par un partage des grands boulevards urbains. Cette expérimentation, complexe dans sa mise en œuvre compte-tenu des traversées de ronds-points, peut aujourd'hui se concrétiser définitivement pour contraindre les boulevards sur une seule voie permettant ainsi une diminution de la vitesse, et laissant une part plus généreuse des voies en mobilités douces et actives. Toujours dans sa réflexion de transformer les boulevards en rues, la ville souhaite également étendre les zones 30 notamment dans l'hyper-centre-ville. Le projet de rénovation du centre-ville est également dans cet esprit : moins de voitures, plus de végétalisation, plus d'espaces adoucis, pour retrouver de la convivialité dans le centre-ville.

Les stations-vélos

La municipalité s'est également positionnée dans le cadre d'un renouvellement de marché avec TISSÉO Mobilités pour le déploiement de stations VéLib'. Piloté par Toulouse Métropole, ce projet prévoit sur Colomiers de pouvoir déployer entre 15 et 20 stations sur le territoire. Les premiers déploiements « Ville de Toulouse » démarreront en 2023, Colomiers devrait être concerné à partir de 2024 voire 2025. *Mme le Maire souhaite que les Comités de quartier puissent être associés à une concertation concernant la localisation de ces stations. TISSÉO étant en maîtrise du projet, il pourra peut-être, être force de proposition d'outils de concertation.* Ce service permettra aux usagers de pouvoir être reliés aux

communes voisines. Il sera possible de pouvoir prendre un vélo à Colomiers, le laisser à Toulouse, Blagnac ou Tournefeuille, car les villes de la première couronne sont concernées par ce déploiement.

La Ville conduit ainsi des programmes d'action en faveur de l'apprentissage du vélo au sein des écoles, avec l'expérimentation dès l'année scolaire 2021-2022 du Savoir Rouler à vélo, un nouvel apprentissage introduit par l'Education nationale dans le cycle 3 des écoles élémentaires. (CM1-CM2)

Tout récemment, au mois d'avril, la Ville a aussi expérimenté des sessions de remise en selle des séniors accompagnées par le Guichet Atout Séniors, qui leur ont permis de partager des temps de formation et de convivialité autour du vélo, pour rouler en toute vigilance.

Les bornes de recharges électriques

La Ville de Colomiers en lien avec Toulouse Métropole déploie progressivement des bornes électriques sur le territoire afin de permettre aux usagers de recharger leurs voitures électriques. L'infrastructure proposée doit également répondre aux besoins des citoyens en terme de diversité technologique comme de durée de recharge.

Le mois dernier 4 nouveaux sites ont été équipés :

- Boulevard Victor Hugo,
- Avenue des Marots,
- Esplanade des Ramassiers,
- Place de l'Aveyron.

D'autres sites sont en travaux, parmi eux allée d'Occitanie (station charge rapide) et allée du Rouergue. Elles viennent rejoindre la borne du parking de Limogne et celle du parking du Roussillon (Airbio).

Programme EcoMode

La ville s'est engagée comme partenaire active de la campagne sur le programme EcoMode porté par Toulouse Métropole, EcoMode vise à accompagner les usagers dans le changement de leurs comportements de mobilité vers des modes de déplacements peu consommateurs d'énergie fossile (covoiturage, autopartage, vélo, marche, transports en commun, télétravail en tiers-lieux...).

Cette communication vise à sensibiliser les Columérins sur l'impact de « l'auto-solisme », en ayant pour objectif d'éviter 72 000 déplacements quotidiens en voiture individuelle dans l'agglomération toulousaine, correspondant à la réduction d'au moins 4 000 tonnes les émissions de CO2 et de 7 millions de litres de carburant.

- **Les économies d'énergie**

Les bâtiments

- Actuellement se met en place un logiciel de suivi de l'énergie (Logiciel UBIGREEN) qui va permettre de mieux connaître les consommations et les dépenses. L'outil permettra d'analyser les consommations et d'alerter des dérives. Ce logiciel aura aussi capacité à identifier les sources de gains potentiels sur nos abonnements auprès de nos

fournisseurs. Il sera également connecté à la plateforme de l'ADEME pour la remontée des informations de consommation.

- Le contrat d'exploitation de chauffage de la ville dispose de clauses dites d'intéressement visant à obliger la société à optimiser nos installations pour réduire les consommations. Un cadre fixe des objectifs à atteindre en matière de réduction des consommations. Chaque année, les gains basés sur l'objectif à atteindre sont partagés entre la ville et l'exploitant.
- Le choix, pour 2022, a été fait d'acheter, pour 15 % de nos bâtiments, de l'électricité de haute valeur environnementale. Cette disposition permet d'avoir une énergie « verte » moins soumise aux fluctuations du marché actuel de l'énergie fossile, et limite donc l'impact de la hausse des dépenses. 100% d'électricité verte dont 15% locale (ce qui correspond à HVE). 10% du gaz est du biogaz. La volonté est d'atteindre 15% mais le fournisseur n'est pas en mesure de garantir ce niveau.
- Une étude est en cours pour le réseau de chaleur bois énergie pour le Centre de Restauration Municipal et le Centre Technique Municipal.

Les constructions

Toutes les opérations fixent un objectif de diminution des consommations d'énergie supérieur à la réglementation. À titre d'exemple, l'opération de l'école S. VEIL donne une consommation de 36% inférieure au seuil de la réglementation. L'objectif est de pouvoir utiliser le plus possible les énergies renouvelables dans les constructions, en fonction du type d'opérations et des possibilités. Un accompagnement par des professionnels dans la démarche Bâtiment durable Occitanie est mis en œuvre intégrant les volets environnementaux, économiques et sociaux.

Éclairage public

Avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, la Ville remplace systématiquement les anciens éclairages par du LED, et mène des campagnes de remplacement complet sur les anciennes installations. Le LED permet de réduire de moitié la consommation d'énergie sur le poste éclairage public.

La Ville a pris la décision d'extinction d'éclairage nocturne qui permet de passer d'un budget annuel d'environ 900 000€ en 2015 à environ 500 000€ et qui permet une pause dans cette pollution lumineuse.

L'ensemble des équipements sont concernés par cette transition, les éclairages des bâtiments sont renouvelés avec des dispositifs permettant des économies d'énergies. Le renouvellement de la flotte des véhicules intègre progressivement des véhicules électriques et/ou hybrides, des vélos électriques sont également mis à disposition des agents de la collectivité. La Ville met en œuvre un système vertueux dans ses pratiques notamment pour tout ce qui concerne l'utilisation du papier, les économies d'énergies, d'eau dans les usages des agents.

II. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Mme LABBÉ remercie Mme le Maire de sa présentation et introduit le temps d'échanges avec la salle.

M. C. CLERC, Comité de quartier des Hauts de Colomiers : « *Le territoire du Comité de quartier des Hauts de Colomiers a une zone verte assez grande, notamment une ancienne décharge. Actuellement, en France ce type de terrain est recherché afin de pouvoir établir des parcs photovoltaïques, quand est-il du positionnement de la Ville quant à ce terrain ? Cette zone est concernée par la zone de maraîchage, la partie boisée de la zone pourrait accueillir des cheminements piétons, et la partie décharge un parc photovoltaïque. Ce type d'installation permettrait de développer un projet citoyen sur la commune.* »

Mme S. LABBÉ : La Ville de Colomiers est informée de cette proposition du Comité de quartier des Hauts de Colomiers, pour l'instant les services étudient la faisabilité du projet et le Comité devrait avoir des réponses prochainement.

M. CLERC relève la dichotomie entre urgence climatique et durée du temps administratif.

Mme le Maire : Effectivement ce temps est bien prégnant, mais il est la garantie que les projets s'inscrivent bien dans leur environnement, qu'ils respectent les droits des usagers, et garantissent l'intérêt général. Ce temps long permet de gagner du temps car il garantit que ces projets pérennes répondent à des enjeux de longs termes.

Cette zone du territoire est classée zone N dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville. Cela correspond à un espace Naturel qu'il convient de préserver de l'artificialisation des sols. Délimitée en partie par l'Aussonnelle et traversée par le ruisseau du Bassac, la zone est ponctuée de massifs boisés et d'alignements d'arbres sur les coteaux situés au Nord et au Nord-ouest de la commune. Les espaces ouverts se prolongent vers le territoire voisin de la commune de Cornebarrieu. Une modification du PLU serait obligatoire pour engager ce type de projet.

Mme M. MURAS, Comité de quartier EST-LE VILLAGE : « *Pourquoi la ville plante essentiellement des arbres à feuillage caduque et non pas des arbres à feuillage persistant. J'ai remarqué qu'il n'y a que 10% des arbres qui sont à feuillage persistant alors que 90% des arbres sont à feuillage caduque. La pollution de l'air est également en hiver, et la présence d'arbres à feuillage persistant permettrait d'absorber une partie de celle-ci.* »

Mme M. BERRY-SÉVENNES : Cette question est effectivement au centre de notre réflexion concernant la mise en œuvre du plan arbres de la Ville, le plan de boisement est en construction. La Ville s'attachera également à faire attention à ce que les arbres plantés ne fassent pas trop d'ombre en hiver pour éviter un effet boomerang invitant les habitantes et les habitants à surchauffer du fait du manque de lumière dans leur habitation.

Mme M. MURAS regrette que des arbres de 40-50 ans aient été abattus au Val d'Aran, car un arbre met 25 ans pour atteindre sa maturité et de fait les replantations en lieu et place ne seront pas efficaces de suite.

Compte-tenu de leur état phytosanitaire et de leur implantation dans le quartier, il a été nécessaire de prendre cette décision, ce que regrette Mme M. BERRY-SÉVENNES. Les systèmes racinaires des arbres allaient être à terme endommagés par les constructions mettant en danger l'intégrité des arbres. Le bois de ces arbres est conservé au Service Technique.

Mme le Maire souligne que le principe de conserver les arbres dans tout projet d'urbanisation est posé. Une charte est en cours de travail avec les élus pour permettre la prise en compte de la sauvegarde des arbres dans tout projet de la ville.

La Ville de Colomiers privilégie la plantation d'arbres d'origine locale. Le patrimoine arboré est représentatif des villes du Centre et du Sud de la France. Effectivement, 10 à 15% des arbres sont à feuillage persistant et 85 à 90% à feuillage caduque. La Ville de Colomiers oriente de plus en plus ses choix vers des espèces économes en eau, résistantes au phénomène de canicule. L'accélération des changements oblige une adaptation permanente du Service Espaces Publics dans ses choix. L'observation et l'étude du parc arboré de la ville permet une anticipation des impacts du réchauffement climatique.

L'abattage d'arbre fait suite à un diagnostic présentant une dangerosité de son maintien dans l'espace urbain (maladie, état racinaire, structure des charpentières, ...).

Mme M. FAGGIAN-SUTTER, Comité de quartier CENTRE : « Je voudrai remercier la Municipalité de Colomiers de tous les engagements qu'elle prend pour ces questions d'environnement et pour cette présentation. J'ai remarqué une amélioration possible lors des manifestations sportives. La ville de Colomiers, en tant que sponsor du Colomiers Rugby, pourrait encourager des actions de sensibilisation au tri des déchets. La Ville pourrait définir avec le Club une Charte de gestion des déchets lors des matchs officiels ou bien lors des tournois des enfants. Des sacs poubelles sont mis à disposition du public, mais rien n'est trié, le verre y est jeté en même temps que les verres et barquettes en plastique. Je trouve indispensable que le club mette en place un système de « bonnes pratiques » de gestion des déchets.

Mme le Maire : Effectivement, il est absolument nécessaire que les associations et les clubs sportifs s'inscrivent dans cette démarche. Une demande en ce sens va être faite aux présidents d'associations.

Mme M. FAGGIAN-SUTTER rajoute que les goodies sont aussi concernés. En effet, ces objets publicitaires sont en plastique -petits drapeaux- et viennent bien souvent de Chine, et sont à usage unique. Concernant la distribution des agendas, peut-on envisager de diminuer la distribution de ces agendas car pour un bon nombre de personnes il n'est plus d'utilité.

Mme le Maire informe que le nombre d'exemplaires a été fortement réduit et qu'il conviendra de pouvoir le réduire encore, toutefois de nombreux concitoyens restent attachés à l'agenda de la Ville. Actuellement, compte-tenu de la fluctuation des prix du papier et de leur augmentation à hauteur de près de 30%, la ville de Colomiers s'attache à redéfinir ses éditions et notamment le nombre de pages du Columérin afin d'impacter le moins possible les finances de la Ville et de poursuivre l'effort en matière de transitions écologiques.

Cette année, la Ville de Colomiers a été contactée par l'Ecole de Rugby. Elle souhaitait expérimenter des actions de réduction des déchets lors du Challenge Paupy. La Ville de Colomiers a soutenu la démarche en la mettant en relation avec des structures locales d'éducation à l'environnement et au développement durable. Pour cette première expérimentation, les Ambassadeurs du Tri de Toulouse Métropole ont proposé une animation sur la réduction et le tri des déchets, des containers supplémentaires ont été mis en place, les Ecocup ont été expérimentés.

Mme F. LE CHEVALIER, Comité de quartier CENTRE : « Représentante du Club Léo Lagrange, je reste favorable à préserver l'édition de l'agenda de la Ville, et trouve que cet agenda est bien car il présente les élus. Les membres du Club Léo Lagrange utilisent cet agenda. »

M. D. MEGA, Comité de quartier EN JACCA-MAROTS : « Je suis cycliste de tous les jours, et très peu utilisateur de la voiture. Je vous remercie pour les ronds-points et les avenues et en règle générale les pistes cyclables sont très bien pourvues mais je relève toutefois deux difficultés : l'esplanade François MITTERRAND et EN JACCA. L'avenue Salvador Allende, le chemin de la Salvetat sont très dangereux, il est impossible de traverser en modes doux et actifs le quartier EN JACCA pour se rendre dans la nouvelle partie résidentielle -Grand Frais-. Est-ce que la ville prévoit d'y remédier ? En effet, cette zone se développe et de nouveaux besoins en mobilités émergent, à aujourd'hui il est impossible de s'y rendre par des pistes cyclables. »

Mme J. MOURGUE : En ce qui concerne l'esplanade F. MITTERRAND, ce secteur va fortement être impacté par les travaux de la 3^{ème} ligne du métro. Sur cette esplanade il est prévu de poursuivre le REV9 - de Saint-Lys à Pechbonnieu-, qui traverse Colomiers du Sud vers le Nord, des travaux définitifs seront faits dans un second temps. Un équipement temporaire va être réalisé le long de l'allée de la piscine empruntant un petit tunnel. Cet aménagement à double sens pour les cyclistes va ramener jusqu'au parvis de la Gare, et permettra de contourner et d'éviter la zone de travaux en attendant l'aménagement de l'esplanade.

Pour la partie EN JACCA, effectivement ces liaisons manquent. La difficulté que la ville rencontre est qu'elle n'est pas propriétaire du foncier pour pouvoir établir des pistes cyclables. Deux choix peuvent être envisagés :

- Soit des bandes sont matérialisées sur les voies actuelles mais cela reste extrêmement dangereux compte-tenu de la circulation de poids-lourds dans ce secteur,
- Soit dans le cadre des aménagements de la 3^{ème} ligne du métro, il est envisagé d'utiliser l'ancien réseau ferré que la ville de Colomiers avait en régie, ce projet en site propre pourrait permettre d'aménager des pistes cyclables.

Mme MOURGUE souligne que la ville de Colomiers a de la chance de disposer de boulevards qui aujourd'hui vont être requalifiés en rues permettant ainsi de réserver une voie pour les cyclistes. L'avantage est aussi de permettre le ralentissement des voitures. Dans la continuité, en ce qui concerne les ronds-points, la voie centrale est réservée aux automobilistes et la voie extérieure est réservée pour les transports collectifs et les cyclistes. Ces aménagements vont être dupliqués sur l'ensemble des ronds-points de la ville. Le travail partenarial entre la ville et l'association 2P2R consiste quant à lui à résorber toutes les discontinuités du réseau cyclable de la ville.

Des difficultés d'usages sur les voies cyclables sont notées, notamment avec la présence de piétons, poussettes, trottinettes et vélos. Mme MOURGUE rappelle que la ville installe des panneaux informatifs rappelant du bon usage de ces voies. M. MEGA demande s'il ne serait pas souhaitable pour certaines voies de les mettre en sens unique et d'inviter les cyclistes qui veulent remonter la voie à faire le tour, cela pourrait permettre de réduire de moitié le trafic. Mme MOURGUE informe qu'il faut être prudent dans la mise en place d'une voie en sens unique car beaucoup de paramètres sont à prendre en compte : entrées d'habitations par exemple. M. COSTES rappelle qu'à cet endroit les bus Lineo passent dans les deux sens.

Mme L. BARTHES, Comité de quartier des Hauts de Colomiers : « *Le Comité de quartier des Hauts de Colomiers se questionne sur l'accès au parc de l'Aussonnelle par le Chemin de Saint-Jean qui relie le quartier de la Naspe au Centre équestre. Le Comité sait que précédemment cette réflexion a déjà été portée et voudrait savoir s'il ne pourrait être envisagé un aménagement léger.* »

Mme J. MOURGUE : Effectivement, un projet d'aménagement a été proposé et soumis à concertation. Il n'avait pas été retenu par les riverains.

Mme G. ROUQUETTE, Comité de quartier des Hauts de Colomiers, trouve très étonnant que pour un projet de déplacements doux la ville ne puisse pas acter la création de voies sécurisées à cet endroit, alors que ce chemin est très utilisé par les piétons.

Mme L. BARTHES demande si le Comité de quartier peut se projeter à repenser ce projet. M. COSTES, rappelle qu'une enveloppe locale Toulouse Métropole est dédiée à la création, réhabilitation et réparation des voiries. La ville de Colomiers répond aux demandes des habitants, dans ce secteur depuis 2014-2015 la ville n'a pas été sollicité par les riverains. Aujourd'hui, le prévisionnel des travaux est bouclé jusqu'en 2026.

Mme MOURGUE invite le Comité de quartier à faire une proposition qui pourra être étudiée. M. CLERC relève que c'est un axe important de promenades pour Colomiers et qu'il convient de pouvoir se saisir de cette question.

Les services compétents de Toulouse Métropole ont été saisi en 2013-2014 pour étudier la faisabilité d'un cheminement en modes doux sur cet axe. Il a été proposé aux riverains un projet avec 3 variantes possibles. En 2013 et 2014, présenté aux habitant-e-s il n'a pas retenu leur attention. La voie étant « impasse », les riverains ont exprimé que la phase travaux était trop contraignante pour eux. Toulouse Métropole n'a donc fait que la réfection de la chaussée en entretien courant. En 2014, ce projet a été estimé à hauteur de 3 M d'euros. Un équipement de cet ordre doit nécessairement être inscrit à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, ce qui n'est pas le cas pour le mandat 2020-2026. Toutefois, des cheminements alternatifs sécurisés existent dans cette zone pour rejoindre la zone naturelle du Bassac/Aussonnelle en sécurité.

Mme Mariame RIAUX, Comité de quartier des Hauts de Colomiers : « *le Comité de quartier souhaiterait savoir comment s'associer au projet de l'Autre Marché.* »

M. COSTES souligne que cet évènement est une expérimentation. À l'occasion de cette première expérience, la ville va interroger le public sur les perspectives à envisager, et effectivement les Comités de quartier pourraient être associés à cette réflexion.

Mme RIAUX demande si leur proposition de Marché Place de la Naspe doit être abandonnée ou bien s'il est envisageable de pouvoir proposer cet « Autre Marché » Place de la Naspe.

M. COSTES renouvelle la proposition d'associer le Pôle Projet et Isabelle MASDOUA à la réflexion du Comité de quartier.

Mme BERRY-SÉVENNES demande au Comité de quartier ce qu'ils entendent par « proposer un marché ». Mme RIAUX présente succinctement la proposition à savoir : un marché de producteurs locaux, avec des foodtrucks, de l'animation, que ce marché soit en circuit-court.

Mme F. LE CHEVALIER, Comité de quartier CENTRE : « *qu'est-ce la Zone à Faibles Emissions ?* »

M. F. JOUVÉ précise que la Zone à Faibles Émissions est de compétence métropolitaine. Le périmètre de la ZFE toulousaine comprend le territoire de Toulouse, un tout petit bout du territoire de Colomiers et quelques rues de Tournefeuille. À l'intérieur de cette ZFE, en fonction de la vignette Crit'Air et de l'âge de votre véhicule, l'autorisation de circulation dans cette zone est attribuée ou pas. À partir de la sortie Purpan, si les véhicules ne répondent pas aux critères, ils ne pourront plus entrer sur la rocade. La ville de Colomiers a porté dans les instances métropolitaines la volonté d'assurer un maillage en transports collectifs plus important, et un accompagnement des familles pour bénéficier des aides de l'État, de la Métropole et de la Région Occitanie.

Les informations complètes sur la ZFE sont disponibles sur le site de Toulouse Métropole
<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/environnement/qualite-de-l-air/zone-a-faibles-emissions-mobilite>

M. P. COUPÉ, Comité de quartier du PIGEONNIER : « *Qui prend la décision pour l'installation des bornes de recharges électriques sur le territoire communal ?* »

Mme M. BERRY-SÉVENNES informe que ce sont les sociétés qui installent ces équipements qui prennent ces décisions après des études de circulation, de comptages. Toutefois, la Municipalité peut refuser un emplacement pour cause de contraintes de réseaux souterrains.

Mme MOURGUE précise qu'un prérequis pour installer une borne est la proximité d'une armoire électrique pouvant répondre à la demande de puissance électrique de bornes de chargement.

M. R. BRAVARD, Comité de quartier du PIGEONNIER : « *Je souhaiterai évoquer le ruisseau du Bassac, 3,3 km de longueur, il est 100% Columérin, il traverse en partie le territoire du Comité de quartier du PIGEONNIER. Ce ruisseau n'est pas en très bon état, beaucoup de plastiques, qui arrivent du bassin de rétention d'eau à EN JACCA, beaucoup d'eaux pluviales également sans grilloirs permettant la filtration des déchets. Il paraît nécessaire de faire quelque chose, de le nettoyer. Il conviendrait également de pouvoir aménager les berges pour que l'on puisse le suivre de sa source jusqu'à sa confluence à l'Aussonnelle, mais deux points semblent bloquer : la partie appartenant à TERREAL, et le passage sous le pont pour permettre un passage à gué.* »

M. COSTES précise que la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations -GEMAPI- est de la compétence de Toulouse Métropole depuis les lois de décentralisation de 2014 et 2015, en application au 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de la GEMAPI, les actions entreprises sont définies ainsi par le Code de l'Environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides.

Actuellement, les communes de la Métropole font remonter les informations afin de pouvoir structurer une priorisation à la fois des entretiens courants de ces cours d'eau et des

aménagements plus vastes. Cela engendre la mise en place au niveau de la métropole d'une nouvelle taxe afin de pouvoir financer ces coûts. Via le Pôle Territorial Ouest de Toulouse Métropole, il sera remonté les informations qui viennent d'être fournies afin de pouvoir pallier à ces déficiences.

Mme G. ROUQUETTE, Comité de quartier CENTRE : « *Je souhaiterai à nouveau attirer l'attention sur la situation de l'école Hélène BOUCHER. Je précise que mon questionnaire n'a pas été partagé au sein du Comité de quartier CENTRE, je m'exprime au titre d'habitante. Actuellement, les enfants ont excessivement chaud dans les classes, et l'hiver ils ont excessivement froid. Il était prévu sur ce mandat de pouvoir faire des travaux, mais ils ne se feront pas... Cette école voilà quinze ans que des travaux sont demandés...* »

Pour répondre à la question de l'école Hélène BOUCHER, sur le mandat précédent a été rattrapé tout le retard accumulé sur l'ensemble du patrimoine scolaire en lien avec les effectifs scolaires. Une étude fonctionnelle et sur le bâti a été faite par un cabinet extérieur durant le mandat précédent afin de prioriser les opérations soit de constructions nouvelles -Ecole Simone VEIL- soit de rénovations. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2020-2026 prévoit les études opérationnelles pour le Groupe Scolaire Hélène BOUCHER. Le Conseil D'École fait remonter les besoins, il y a deux étés, des travaux ont été faits concernant le chauffage, les sols également. La perspective des effectifs scolaires à l'échéance 2026 pour ce secteur devrait permettre à la commune de ne plus avoir à utiliser ces locaux modulaires, pour la rentrée scolaire prochaine deux classes de l'élémentaire pourront réintégrer les locaux en « dur ».

Mme S. LABBÉ remercie l'assemblée et clôture ce temps de rencontre.

Fin de réunion 21h
